



Actions de sensibilisation collective à la prévention des risques professionnels

Programme de sensibilisation | Problématiques transversales

Le Référent Santé Sécurité

Public

Toute personne d'une entreprise adhérente à l'APST37 employeur, salarié, relai/référent santé sécurité/ membre CSSCT.

Prestation incluse dans la cotisation annuelle

Intervenants

Spécialistes en prévention des risques professionnels

Lieu

Dans l'entreprise

Groupe

6 à 12 personnes

Durée

2h00
Questions/réponses

Objectifs

- Aider à la mise en place d'un salarié désigné pour assurer la mission de RÉFÉRENT SANTÉ SÉCURITÉ devenu une obligation depuis juillet 2011 (Loi n°2011-867 du 20 Juillet 2011).

Outils pédagogiques

- Exposé théorique sur diaporama,
- Exercices pratiques avec outils de démonstration

Programme et contenu

1. Le contexte Juridique

2. La démarche d'accompagnement

3. Les conditions de réussite

4. Une démarche structurée

- Aide au choix du référent, à la formalisation de ses missions et de son temps, appel à volontaires.
- Autodiagnostic sur l'organisation de la Prévention
- Planification des actions et réalisation du DUER
- Mise en oeuvre des actions de prévention
- Suivi

Avant toute intervention, une rencontre est effectuée en entreprise afin d'analyser la demande et de déterminer la sensibilisation adaptée à la situation.

Pour plus d'informations contactez votre **Médecin du travail**

Guichet unique : 02 47 37 66 76
www.apst37.fr

..... Ensemble pour la prévention

